

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

KIGALI , le 6 février 1958.-

, de  
(1) N° 842/Ens.

-R/S.- RESIDENCE DU RUANDA.

*759/Ens 02*  
*10/2/58*  
*AT*



Ref. n° :

Annexe :

Bijlage :

Objet :

Voorwerp :

Ecole artisanale  
Ruhengeri .-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de & à  
R U H E N G E R I .-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Suite à votre lettre n° 53/Ens.02 du 7 janvier 1958 j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-annexé copie de la lettre n° 83I/303 du 2 février 1958 m'adressée par Monsieur le Chef du Service de l'Enseignement du Ruanda-Urundi.

Etant donné que le projet de Monsieur l'Abbé Grégoire ferait double emploi avec les propositions qu'envisage le Service de l'Enseignement, je ne vois pas non plus l'opportunité de faire intervenir les C.A.C. sous forme de subside.-

Le Commissaire Provincial  
Résident du Ruanda M. DESSAINT

N° 83I/303.-

Réf. 519/Ens. du  
25/1/58OBJET:  
Ecole artisanale  
Ruhengeri.-A Monsieur le Résident du Ruanda  
à KIGALI.-

Monsieur le Résident,

Faisant suite à votre lettre 519/Ens. du 25 janvier 1958, j'ai l'honneur de vous faire connaître que des impératifs budgétaires m'imposent de réduire au minimum strictement nécessaire l'agrégation de nouvelles écoles artisanales.

Considérant l'existence d'une classe d'artisans en milieu rural comme un facteur d'ordre et de stabilité et comme le meilleur moyen pour améliorer les conditions générales de vie des populations des contacts ont été pris avec les Frères des Ecoles Chrétiennes à Ruhengeri et des propositions faites pour y ouvrir à charge des crédits du plan décennal un atelier de menuiserie et un atelier de petite mécanique, forge, etc.

Des difficultés étant apparues dans le développement et l'organisation d'autres ateliers du même genre que celui que vous appuyez, il m'a paru préférable de les confier dans la mesure du possible à une congrégation enseignante avec un personnel affecté à temps plein à l'école, ce qui garantit ainsi une meilleure organisation didactique.

Il ne m'est donc pas possible de retenir la demande de M. l'abbé Grégoire qui ferait d'ailleurs double emploi avec les propositions dont je vous fais part ci-dessus.-

Le Chef du Service  
de l'Enseignement  
R. FIASSE. sé/: